

JOURNÉE DU 16 SEPT. 2017 / SYNTHÈSE

Les enfants adoptables en France & les enfants à besoins spécifiques

Introduction

Hervé Nolot, Président d'EFA 35, remercie les personnes présentes, les adhérents ainsi que les associations EFA limitrophes invitées. Puis il fait la présentation des membres du CA. Il termine par la présentation des intervenantes, Véra Briand et Karine Nivelais.

Intervention de Véra Briand, Vice-présidente du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine, en charge de la Protection de l'Enfance

Elle indique qu'en 2017 le social représente un budget de + 130 millions d'euros (2e budget du Département). Elle fait la présentation du **volet Aide Sociale à l'Enfance (ASE)** : 3 000 enfants sont accueillis à l'ASE et accueillis par 850 assistants familiaux. Ces enfants bénéficient de mesures familiales à domicile. Ce nombre est en progression, mais nous sommes un département qui progresse aussi démographiquement. Ce dispositif de la protection est traversé de nombreux questionnements, en particulier l'accueil des enfants.

- L'accueil des jeunes majeurs : la mise en place de l'Observatoire de la Protection Départementale de l'Enfance le 26 septembre prochain.
- L'accueil de mineurs isolés : aujourd'hui nouvel enjeu ; au 31/12/2016, 340 mineurs ont été accueillis à l'ASE, fin 2017 on sera à environ 600 dans tous les départements.

Le **volet de l'Adoption** : la situation nationale est marquée par la baisse de l'adoption internationale. Au niveau du département, **24 enfants d'origine étrangère sont adoptés chaque année**. Ce chiffre est stable. Depuis deux ans, il y a une **progression de l'adoption des pupilles de l'État** : 12 enfants en 2015 ; 16 enfants en 2016. Les dispositions de la loi de 2016 devraient conforter cette courbe.

– Les enfants nés sous le secret et qui font l'objet d'une déclaration judiciaire d'abandon. Situation douloureuse des femmes qui désirent accoucher sous le secret et souhaitent le recueil du bébé pour l'adoption : 10 cas par an. Le département a travaillé sur le respect des droits des femmes et un meilleur accueil des enfants. Signature d'un protocole avec les établissements brétiliens et le département pour proposer un cadre d'intervention unique pour tout le territoire.

Pour conclure, **Véra Briand** indique qu'elle souhaite accomplir sa délégation avec le plus d'humilité et d'humanité possibles. Elle tient à remercier EFA 35 pour l'organisation de telles journées car "il est nécessaire d'être bien informé et bien préparé sur ce chemin qui doit être un chemin de vie."

Intervention de Karine Nivelais, administratrice d'EFA en charge de l'adoption nationale et référente des correspondants ERF (Enfants en Recherche de Famille)

Maman de 4 enfants, dont un adopté et deux à besoins spécifiques.
. L'adoption internationale connaît la récession.

. Qui peut être adoptable ?

En adoption nationale :

- les enfants dont les parents ont consenti à leur adoption devant un notaire,
- les enfants admis en qualité de pupilles de l'État,
- les enfants ayant fait l'objet d'une déclaration judiciaire de délaissement parental.

Un enfant pour une famille et non une famille pour un enfant.

. Le contexte national : **2 615 pupilles au 31/12/2015** (1 455 garçons et 1 160 filles), c'est un chiffre stable 1 106 admis en 2016, 910 à titre définitif, dont **691 confiés en vue de l'adoption.**

. Adoptions 2015 : **716 enfants confiés à une famille en vue d'adoption.**

Au 31/12/2015, 1 616 enfants pupilles d'état ne bénéficiaient pas d'une adoption.

La loi de mars 2016 relative à la protection de l'enfance : dorénavant tout enfant pupille de l'Etat doit bénéficier d'un projet de vie, qui peut être l'adoption. Cette loi aussi pour objectif de stabiliser les parcours des enfants.

Avec cette loi :

- on commence à avoir d'autres possibilités d'implication auprès des enfants comme avec le parrainage (financier, de vacances, de proximité...).
- les délais administratifs ne correspondent pas aux besoins de l'enfant, des formations pluridisciplinaires sont prévues pour endiguer l'embouteillage administratif.

140 000 enfants sont confiés à la protection de l'enfance sur le territoire national, en majorité ce sont des enfants qui ont des liens avec leur parent, 10 % sont en situation de délaissement.

Questions - réponses

Y a-t-il des cas de maintien de l'enfant à son domicile avec la possibilité qu'il soit dans sa famille 1 semaine et dans une structure l'autre semaine ?

Karine Nivelais : La réalité est très différente d'un département à un autre. La moitié des enfants placés sont confiés à un assistant familial.

La justice n'impose pas de cadre familial?

K.N. : Le chef de file, ce sont les départements. Tout dépend de leurs moyens. EFA demande depuis longtemps la création d'une cellule qui pourrait accueillir les professionnels, travailler pour répondre aux besoins des enfants qui ont plus besoin que d'autres. Cette requête est entendue, on a des promesses mais on n'arrive pas à aller plus loin.

Pourquoi EFA ne saisit-elle pas à la Cour Européenne de Justice ?

K.N. : Il y a des membres compétents, des juristes, des personnes qui ont des capacités pour le faire, mais c'est du bénévolat, cela représente du temps, beaucoup d'investissement.

Est-il vrai que les parents des enfants placés perçoivent les allocations familiales ?

K.N. : Les parents, malgré leur carence, on ne leur retire pas leur autorité parentale. Les allocations familiales peuvent être maintenues. Il y a une évolution car majoritairement les prestations sont versées au département.

Quelles sont les raisons du délaissement des enfants ?

K.N. : Il n'y a pas d'étude sociologique de faite, sur les familles on n'a rien. L'EFA a demandé qu'une étude soit faite sur les profils des enfants placés. Sur les placements, il y a une majorité de familles avec une pathologie, une déficience.

Les juges sont-ils suffisamment formés, sont-ils obligés de changer de poste régulièrement?

K.N. : Les juges, dans ce champ de compétence, on leur demande de rester plus de 10 ans ; ils n'ont pas d'obligation à bouger. Il y a différentes compétences : le juge aux affaires familiales, le juge de placement et il y a plusieurs juridictions.

Partage d'information : **EFA 44** conseille l'étude faite par le Dr Daniel Rousseau, pédopsychiatre à Angers, dans lequel il détaille, sur 20 ans, des profils d'enfants qui ont connu des maisons de placements.

Le profil des enfants à besoins spécifiques, par Karine Nivelais

Les enfants grands

L'adoption est plus difficile au-delà de 3 ans pour le SSI (Service Social International), au-delà de 5 ans pour le MAI (Mission Adoption International) et à partir de 3 ans pour l'AFA (Agence Française pour l'Adoption). On n'a pas de référentiel pour l'adoption internationale.

Une étude montre que c'est vraiment le parcours pré-adoptif qui détermine la réussite de l'adoption (les informations données aux parents).

Un enfant qui arrive à l'adoption tardivement a plus de chances d'avoir des carences (troubles du comportement, problèmes d'attachement...). Il ne sera pas disponible pour les apprentissages. L'école peut être difficile.

Témoignage de parents qui ont adopté un enfant grand, 9 ans.

K.N. : C'est une expérience où il y a plusieurs repères, plusieurs structures. C'est important d'être bien accompagné pour verbaliser les choses.

C'est nous, adultes, qui devons être persuadés de cet avenir possible pour cet enfant. Importance du partage du quotidien, que l'enfant se sente accueilli et que nous nous sentions véritablement parents.

Les enfants en fratrie

Dans la plupart des cas, ce sont des enfants qui ont un parcours dans des structures différentes. L'aspiration à être adopté n'est pas la même en fonction de chaque enfant.

Témoignage de parents ayant adopté au Brésil 2 enfants.

K.N. : Le vécu ensemble est quelquefois inexistant. Il y a une perception différente des enfants à connaître leur histoire et leur origine.

Les enfants avec une particularité de santé (handicaps, malformations, maladies chroniques)

Il faut bien savoir ce qu'il est possible pour soi, se mettre en discussion pour bien définir les limites de son projet.

Témoignage de parents ayant adopté un garçon de 4 ans, pupille de l'Etat.

K.N. : On engage la vie de l'enfant et sa vie de parent. Il faut bien définir son projet de vie.

Présentation de l'OAA Emmanuel, organisme autorisé pour l'adoption, intervenant pour l'accueil et l'adoption d'enfants handicapés, par Rebecca Alingrin

Ce qui fait la raison d'être de l'oeuvre EMMANUEL : « **Donner la meilleure famille possible à un enfant dont l'adoption était sensée impossible** ».

De futurs foyers adoptifs sont recherchés pour des enfants pupilles de l'État pour lesquels les services départementaux n'ont pas de familles candidates à leur disposition. EMMANUEL a permis d'offrir une famille à 800 enfants porteurs de trisomie, en France, sans compter ceux originaires de pays européens ou d'Amérique.

Les enfants au foyer acquièrent des valeurs humaines. EMMANUEL peut éclairer, aider à cheminer des candidats et à mesurer leur capacité d'accueil d'enfants porteurs de maladies ou d'infirmités beaucoup plus graves et qui sont assez souvent âgés de plusieurs années (une grille non exhaustive des cas possibles est remise aux candidats).

Une autre facette de la mission de l'oeuvre EMMANUEL est l'accompagnement des parents découvrant le handicap de leur nouveau-né. Cet accompagnement des parents a permis au cours de ces dernières années à plus d'une dizaine de couples de ne pas confier leur enfant mais de le garder chez eux avec un bonheur assuré.

L'oeuvre reçoit des demandes de nouvelles sur l'enfant, ceci 10, 15, 20, voire 24 ans après l'abandon. L'Ouvre donne quelques informations si elle en dispose encore. Recherche de papiers à la demande des adoptés, des adoptants, ou encore de ceux qui ont confié leurs enfants.

« L'adoption est une fécondité, autre certes, mais à part entière ».

Présentation de l'OAA Vivre en Famille

Depuis sa création en 1993 dans la campagne ornaise française, l'association *Vivre en Famille* oeuvre dans l'intérêt

supérieur de l'enfant et pour défendre ses droits fondamentaux.

- L'accès à la santé, à l'éducation et à une vie décente dans son pays d'origine,
- le droit à la différence et notamment l'acceptation du handicap,
- le droit à la famille.

L'association a été créée par Édith et Maurice Labaisse suite à une démarche personnelle d'adoption d'un premier enfant handicapé mental alors qu'ils avaient déjà 6 enfants biologiques. Depuis, Édith et Maurice Labaisse sont devenus les heureux parents de 11 autres enfants « à particularité ».

Vivre en Famille n'a ensuite cessé de se développer au gré des rencontres réalisées sur le terrain, et d'amplifier son action sous l'impulsion de ses fondateurs et de ses nombreux bénévoles.

L'organisme *Vivre en Famille* est toujours sollicité par les départements en recherche de candidats à l'adoption pour leurs pupilles présentant une particularité.

Les familles adoptantes restent proches de l'Organisme d'Adoption.

Vivre en Famille est OAA en France depuis mars 1997. À l'origine, elle était spécifiquement orientée vers l'adoption d'enfants français porteurs d'un handicap mental et/ou physique.

Depuis sa création, *Vivre en Famille* a su trouver 300 familles adoptives pour ces enfants, souvent abandonnés par leurs parents devant la difficulté du handicap. L'adoption internationale concerne des enfants avec ou sans particularité, depuis 1998.

Définir les limites de son projet & Les organismes de l'adoption nationale, par Karine Nivelais

Les limites

Quelle étape de vie vous voulez passer avec cet enfant ?

Ce qu'on ne peut pas dépasser

Quelles sont nos ressources et nos disponibilités.

Les ressources et la disponibilité

Avoir de la souplesse psychologie : regard des autres, savoir accepter l'attente, la déception être en capacité de rebondir.

K.N. conseille de faire **le camembert de sa journée** : sur une journée de 24 heures, y répartir la disponibilité à accorder à son enfant sans effort (prise en compte du temps de travail, des activités personnelles (sport, repas,...), etc.

Les différents dispositifs pour l'adoption nationale d'enfants à besoins spécifiques

Le dispositif français repose principalement sur les départements.

Les maîtres d'oeuvre sont les départements qui priorisent les postulants de leur département. Besoins particuliers de l'enfant, un profil de postulant.

Des structures spécialisées et OAA existent également : ERF, Emmanuel, *Vivre en Famille*, l'ORCA, qui accompagnent les projets de vie des enfants pupilles de l'État à besoins spécifiques.

ERF (Enfants en Recherche de Famille) :

un outil pour l'adoption nationale, créé en 1981, par des parents adoptifs d'EFA ;

- une aide à l'appariement qui permet de rapprocher un enfant des parents qui répondront le mieux à ses besoins via un fichier national de postulants ;

- environ 60 dossiers d'enfants par an reçus des conseils départementaux

Profils des enfants

- des enfants très jeunes (0-2 ans) handicaps, incertitudes de développement, maladies,...

- des enfants très grands (+ de 7 ans) problèmes de santé + carence affectives, victime de l'outil administratif, ce qui a brisé leur confiance en les adultes.

Entre les deux, des enfants avec difficultés médicales et psychoaffectives.

Hervé Nolot rappelle quelques capacités parentales pour accueillir un enfant à besoins spécifiques : avoir la capacité à demander de l'aide ou du soutien lors des difficultés, avoir de la souplesse psychologique (être capable de faire face aux changements importants dans sa vie), le partage d'expériences, être ouvert à la différence, etc.

Questions – réponses

- *Quelle OAA est ouverte aux célibataires qui désirent adopter un enfant ?*

Karine Nivelais : Emmanuel par exemple. ERF accueille les couples mariés.

Conclusion

Hervé Nolot rappelle les références littéraires :

- . *Comme un oiseau dans ta main, Jean et Lucette Alingrin*
- . *On regardait s'approcher les nuages, gaëlle Drevet, collection témoignage d'EFA*
- . *L'adoption en 150 questions-réponses, Pascale Lemare et Agnès Muckensturm*
- . *Parents par adoption, des mots pour le quotidien, Blandine HAMON, livre EFA*
- . *Revue ACCUEIL: Les enfants adoptables en France, Adopter un enfant grand, L'adoption face à la maladie et au handicap, Un enfant, des enfants...qu'est-ce qui fait famille?*

Le Président clôture par des remerciements :

- à Karine Nivelais pour ses interventions, de par ses connaissances et compétences, son rôle à EFA nationale ;
- à Christian Cordesse, correspondant ERF, pour l'organisation de cette journée ;
- à Rebecca Alingrin (présentation de l'OAA Emmanuel)
- aux différents membres des associations départementales qui ont été présentes ;
- aux familles qui ont témoigné, en acceptant de s'ouvrir et se livrer ;
- aux associations départementales qui ont relayé cette journée ;
- à l'équipe d'EFA 35.